

# LES D3E - Déchets d'Équipements Électroniques et Électriques

## QUE DIT LA RÉGLEMENTATION ?

En France, la réglementation sur les déchets d'équipements électriques et électroniques vise à **encadrer la collecte, le traitement et la gestion des D3E** afin de réduire leur impact sur l'environnement et de promouvoir le recyclage des matériaux qu'ils contiennent.

Le terme **D3E, ou DEEE, s'applique** « aux équipements électriques et électroniques, et aux déchets qui en sont issus, y compris tous les composants, sous-ensembles et produits consommables faisant partie intégrante du produit au moment de la mise au rebut ».

## LES DÉCHETS CONCERNÉS

**Petits Appareils  
Électro-ménagers**  
*fer à repasser,  
aspirateur, jouets  
électroniques,  
grille-pain, machine  
à café...*

**Gros  
Électroménager  
Froid**  
*réfrigérateur,  
congélateur, cave à  
vin, climatiseur,  
pompe à chaleur...*

**Gros Électroménager  
Hors Froid**  
*lave-linge,  
lave-vaisselle,  
seche-linge  
four, plaque de  
cuisson...*

**Écrans / Matériels  
Informatiques**  
*téléviseur, écran  
informatique,  
ordinateur portable,  
tablette, liseuse ...*

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Depuis 2006, tous les produits électriques et électroniques vendus sont soumis à l'éco-contribution (ou éco-participation). Versée au moment de l'achat d'un appareil électronique et électrique, elle sert à financer l'allongement de la durée de vie (réemploi, réparation), la collecte, le recyclage et la dépollution des D3E.



## IMPORTANT

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2024, les **Déchets d'Équipements Électroniques et Électriques (D3E)** ne sont plus pris en charge par le service de collecte des encombrants.

## QUE FAIRE DE MES APPAREILS USAGÉS ?

**RÉPARER OU  
FAIRE RÉPARER**  
*(boîte à utiles à  
Bruguières, repair café  
de Fronton)*

**RÉUTILISER**  
*(dons ou revente)*

**RECYCLER**  
*(structure de l'économie  
sociale et solidaire,  
déchetterie Decoset,  
point de vente type  
Boulangier, Darty)*